

# Comité d'accompagnement : réunion le 9 mai

Alors qu'ont lieu les premiers essais en matière d'incinération de déchets dangereux à la CCB, le comité d'accompagnement a été convoqué le 9 mai.

**C**EST EN PRINCIPE, ces jours-ci que vont débiter les premiers essais pour ce qui est de la co-incinération de déchets dangereux dans le four 3 de la Compagnie des Ciments Belges à Gaurain-Ramecroix. C'est en effet la date du 15 avril qui avait été avancée. La co-incinération à proprement parler devrait débiter le 19 mai prochain.

Nul doute que cela fera l'objet de moult débats lors de la réunion du comité d'accompagnement programmée le mardi 9 mai. Un comité qui n'a plus été réuni depuis mai de l'année dernière alors que, selon Marie-Paule Noulette, présidente de l'ASBL *'Air à l'œil'*, « le permis d'incinérer des déchets dangereux accordé à la CCB en mai 2004 prévoit deux réunions par an ».

En conséquence, une plainte a été déposée voici quelques semaines à la Police de l'environnement, et c'est peut-être cette plainte qui a décidé le bourgmestre Massy à réunir ce comité qu'il préside.

## « Quatorze pages de nomenclature »

Malgré plusieurs déclarations rassurantes, dont celles du secrétaire général de la CCB Jean-Jacques Carbonnelle, dans le cadre des festivités du centième anniversaire (nos édi-



Au début de cette semaine, des riverains de la CCB ont effectué des prélèvements à des fins d'analyse : de l'eau de citerne, du ciment etc. Les mesures permettront de faire des comparaisons entre l'avant et l'après-incinération. CE650941

tions du 28 mars), les riverains sont toujours inquiets.

« À la Ville, ils n'ont jamais compris que si on se mettait vraiment autour de la table on n'en serait pas là, nous a dit M<sup>me</sup> Noulette cette semaine. Nous devons recevoir communication d'un échéancier de ce que la CCB devait faire avant les essais, mais nous n'avons jamais eu de nouvelles. Pas de nouvelles non plus d'une ca-

bine télémétrique qui devait mesurer la qualité de l'air dans la région... »

La présidente de *'Air à l'œil'* met aussi en cause la façon de communiquer de la Région wallonne et de la cimenterie elle-même. « Nous avons de très bons contacts avec le ministre Detienne, qu'on ne retrouve pas avec M<sup>me</sup> Viénné, dit-elle. Quand les voitures des riverains se retrouvent couvertes

de poussière, la CCB nous répond que c'est à cause des fermiers. Et quand votre journal demande à M. Carbonnelle quelle réalité recouvrent les déchets dangereux, il n'évoque que des huiles industrielles usagées et des eaux polluées. Vu comme ça, ça a l'air banal mais, dans le permis que la CCB a reçu, figure une liste impressionnante. Il y en a pour 14 pages de nomenclature : PCB, benzène, métaux lourds... »

Résultat des courses, comme elle l'avait annoncé, l'ASBL a effectué ses propres prélèvements, de lundi à mercredi derniers : de l'eau de citerne, du ciment etc. « Ce n'est pas une contre-expertise mais des mesures qui nous serviront de base pour faire des comparaisons entre l'avant et l'après-incinération » dit Marie-Paule Noulette.

François DESCY

## Quel stockage, quelle taxe ?

La gestion des déchets dangereux destinés à être incinérés dans les fours de la CCB devra sembler-il se faire à flux tendu. D'où la nécessité de créer une zone de stockage. Où ? Le plus naturel serait de la créer sur le site même de la cimenterie mais son secrétaire général Carbonnelle nous a dit qu'il n'y aura « pas de plateforme sur le site ». Au cabinet du ministre Lutgen, on nous fait remarquer que, généralement, comme à Obourg et à CBR, les déchets ne sont pas préparés sur le site mais chez le transporteur spécialisé. Quel transporteur ? Des informations ont fait état que ces déchets dangereux pourraient être pris en charge par le Leuzois Fockedeey mais Charly Fockedeey nous a affirmé qu'il n'en était rien. Par ailleurs, le ministre Lutgen projette une taxe de 5 € la tonne de déchets dangereux co-incinérés. À CCB, on dit que cette taxe n'aura qu'une faible influence en 2006 (on commencera avec moins de 10 000 tonnes). Pour le futur, on dit qu'on n'atteindra jamais les 160 000 tonnes/an autorisées par le permis, faute de disponibilités suffisantes. À CCB, on espère aussi que le futur décret comprendra des compensations pour les cimentiers qui collaboreront avec le secteur public.

## GAURAIN-RAMECROIX • CCB

# Des précisions de l'« Air à l'œil »

Dans le dossier de l'incinération des déchets dangereux à la CCB, l'ASBL *'Air à l'œil'* relativise sa difficulté à dialoguer avec les autorités.

**D**ANS nos éditions du week-end dernier, nous avons rendu compte d'un entretien que nous avons eu avec M<sup>me</sup> Marie-Paule Noulette, présidente de l'ASBL *'Air à l'œil'*, dans le cadre des premiers essais de co-incinération de déchets dangereux dans les

fours de la cimenterie CCB à Gaurain-Ramecroix.

Elle avait notamment mis en cause un manque de transparence, dans le chef de la Ville de Tournai, de la Région wallonne et de la CCB. Le conseil d'administration nous a envoyé un communiqué pour préciser ce qui suit.

**1** « La Ville de Tournai n'est en rien concernée par un échéancier. Celui-ci a été dressé par Inter Environnement Wallonie, suite à la lecture de l'arrêté ministériel d'exécution du permis accordé à la CCB en mai 2005. Marie-Paule Noulette a expliqué au journaliste qu'il était difficile

de savoir où en étaient les choses puisqu'aucun comité d'accompagnement n'avait eu lieu depuis le 7 juin 2005. On ignore notamment ce qui en est de la cabine télémétrique qui, selon le permis, doit être opérationnelle avant le début de la co-incinération des déchets dangereux (cabinet M. Lutgen). »

**2** « En ce qui concerne la Région wallonne, il est vrai que les premiers contacts que nous avons eus avec le cabinet de la ministre Viénné étaient navrants par rapport à la qualité des échanges que nous avons connus avec le cabinet de M. Detienne

(avant les élections). Nous constatons toutefois, depuis le 11 mars et la venue de M<sup>me</sup> Viénné à Tournai, une normalisation des contacts. »

L'Air à l'œil ajoute que, mercredi dernier, elle a appris, que conformément à l'engagement qu'il avait pris, le bourgmestre Massy a transmis un courrier concernant la cabine télémétrique au ministre Lutgen, en charge de l'Environnement.

Une lettre a également été transmise en février, sur le même sujet, par l'Air à l'œil. Le député Delannois avait pour sa part interpellé le ministre Lutgen mais « à ce jour, personne n'a reçu de réponse du cabinet ».